

LE FAMILISTÈRE DE GUISE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION SCOLAIRES

Groupe : au moins 20 élèves payants.

Afin de garantir votre sécurité, celles des autres et la protection des lieux, nous vous demandons de vous conformer aux conditions et règlement suivants et nous vous rappelons que **l'encadrement est à la charge du responsable du groupe.**

RÉSERVATION :

Toute activité culturelle et pédagogique proposée par le Familistère de Guise (visite guidée, programme clé en main, atelier, spectacle...) doit faire l'objet d'une **réservation préalable intervenant au moins 1 mois avant prestation** auprès du service réservation. La réservation s'effectue par téléphone au 03.23.61.35.36 ou par mail à l'adresse suivante reservation@familistere.com. Une date et une heure de prestation sont alors établies en fonction de la demande du client et des disponibilités de nos plannings de visites. Des documents de réservation contractuels sont ensuite envoyés au client. La réservation devient définitive lors de la réception du **bon de réservation et d'un bon de commande** (établi par le gestionnaire de l'établissement demandeur) qui sont à **nous retourner 2 semaines avant la date de la prestation**. Sur ce bon de réservation, vous **préciserez le nombre d'élèves ou d'étudiants ainsi que le nombre d'accompagnateurs en les dissociant.**

Le responsable du groupe s'engage à respecter l'ensemble des dispositions figurant dans le contrat (notamment le nombre de participants) et à prévenir le service réservation, **au minimum un jour ouvré avant la date de la venue**, de tout changement faute de quoi la facture sera établie sur la base du nombre de participants le plus élevé (annoncé ou effectif).

Nous nous réservons le droit d'annuler la prestation en cas de force majeure.

STATIONNEMENT :

Les déposes-minutes du Familistère de Guise sont accessibles aux chauffeurs de bus pour la descente et la remontée des visiteurs. Toute présence prolongée est strictement interdite dans l'enceinte du musée, le stationnement prolongé des cars se fait sur le Parking situé place de l'ancienne gare de Guise, près de la gendarmerie ou rue du Jeu de Paume, sur les emplacements dédiés. **Le responsable du groupe est tenu d'en informer le conducteur de bus.** Les véhicules stationnant sur la place pourront être verbalisés.

VISITE :

Visite guidée d'1h et / ou visite libre à préciser lors de la réservation.

La visite libre se fait de manière groupée sous la surveillance et responsabilité des enseignants accompagnateurs. Les guides médiateurs restent prioritaires dans les espaces, le groupe doit donc se conformer à leurs demandes et respecter la présence des autres visiteurs (cf règlement de visite ci-après).

Lieu de rendez-vous : Le responsable du groupe doit se rendre à la **Mercerie située dans le pavillon central**. Les élèves attendent sur la place (en cas d'intempéries dans la cour du pavillon central, espace muséographique, dans le calme). Des pastilles de couleur sont remises au responsable qui les distribue ensuite à tous les membres du groupe qui les placent en évidence de façon à être rapidement et facilement identifiables par nos agents. Les enseignants accompagnateurs portent un badge mentionnant le nom de l'établissement (badge remis à leur arrivée sur le site). Sans ces pastilles, vous ne serez pas autorisés à circuler et à entrer dans les espaces muséographiques.

Des toilettes sont à votre disposition dans la mercerie du pavillon central.

Nous vous rappelons que les élèves restent sous l'autorité de leurs accompagnateurs et qu'il est formellement interdit de les laisser sans surveillance sur le site.

Le Familistère est habité. Il est **interdit de pénétrer dans les espaces privés du Familistère**.

Attention : Le pavillon central et les économats sont ouverts en continu de 10h00 à 18h00. Pour les autres espaces du musée de site, nous consulter.

RESTAURATION / PIQUE-NIQUE :

Le pique-nique dans les jardins du Familistère est également autorisé. **Les accompagnateurs restent avec le groupe pendant toute la durée du pique-nique**. Le pique-nique dans les cours intérieures ou dans la Buvette des Economats n'est pas autorisé.

Nous proposons également, sur réservation uniquement et selon disponibilités, des menus étudiants au tarif de 12.00 €, 13.50€ et 20.00 €. N'hésitez pas à nous contacter.

RETARD :

En cas de retard, veuillez nous prévenir par téléphone au **03.23.61.35.36**. Selon le retard et la disponibilité des guides-médiateurs, la visite pourra être écourtée, voire annulée, la prestation restant due. La visite libre du musée de site reste toutefois possible jusque 17h30.

TARIFS :

Pour un groupe de 20 élèves minimum :

Droit d'entrée ouvrant droit à la visite libre : 6 € / élève

Forfait visite guidée 1h : 50€ / tranche de 35 élèves

1 accompagnateur gratuit pour 10 élèves payants.

Certains tarifs peuvent varier en fonction de la durée de la prestation.

Les programmes « clé en main » et les formules « Visite Guidée + Atelier » font l'objet d'une tarification spécifique. Nous consulter

ADAGE :

La prise en charge de votre réservation (hors transport et restauration) peut s'effectuer via le « Pass Culture ».

Pour cela il vous suffit d'en faire la demande par mail auprès de notre service réservation au moment de la réservation. Notre service se chargera de la création de l'offre pour votre groupe un mail de confirmation vous sera envoyé afin de vous informer que l'offre pour votre réservation a bien été créée par nos soins sur le Pass Culture et est disponible sur la plateforme « Adage » sous un nom spécifique que nous vous indiquerons.

À la suite de la vérification de votre offre par Adage (cela peut prendre jusqu'à 72h) vous pourrez pré-réserver cette prestation sur la plateforme.

Il sera toujours possible de nous contacter le service réservation par mail afin de modifier cette pré-réservation notamment au niveau de l'effectif de votre groupe. Vous aurez jusqu'à 2 jours avant votre venue pour valider votre pré-réservation sur la plateforme « Adage ».

Il est important de noter que vous aurez à prévenir le service réservation, au minimum un jour ouvré avant la date de la venue, de tout changement faute de quoi la facture sera établie sur la base du nombre de participants le plus élevé (annoncé ou effectif). Si vous êtes plus nombreux le jour de votre venue que ce qui était prévu dans la réservation, la différence vous sera facturée par le Familistère de Guise via le Trésor Public.

LE FAMILISTÈRE DE GUISE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MUSÉE DE SITE SCOLAIRES

Nous vous rappelons que le Familistère de Guise, musée de France, est un monument historique classé et qu'il est habité.

Les enseignants accompagnateurs ne doivent pas laisser leurs élèves seuls. **Les guides médiateurs ne sont en aucun cas chargés de faire respecter ce règlement. Cette responsabilité incombe aux enseignants accompagnateurs.**

Pour des raisons de sécurité et de protection des œuvres, les sacs à dos ou sacs de sport ne sont pas autorisés dans le musée. Les élèves doivent donc les laisser dans le car.

Nous vous demandons de faire respecter les consignes suivantes à vos élèves.

À L'EXTÉRIEUR

- Ne pas s'asseoir sur les appuis de fenêtres.
- Jeter ses détritiques dans les poubelles prévues à cet effet.
- Bien qu'étant un espace partagé offrant la priorité aux piétons, la place du Familistère est traversée par une voie accessible aux véhicules. Merci de rester vigilants. Les enseignants accompagnateurs doivent encadrer le groupe dans ses déplacements.
- Les dépose-minute du Familistère de Guise sont accessibles aux chauffeurs de bus pour la descente et la remontée des visiteurs. Toute présence prolongée est strictement interdite dans l'enceinte du musée, le stationnement prolongé des cars se fait sur le Parking situé place de l'ancienne gare de Guise, près de la gendarmerie ou rue du Jeu de Paume, sur les emplacements dédiés. **Le responsable du groupe est tenu d'en informer le conducteur de bus.** Les véhicules stationnant sur la place pourront être verbalisés.
- Se débarrasser proprement de son mégot de cigarette et de son chewing-gum. Des cendriers sont à votre disposition à l'entrée de chaque espace.

À L'INTÉRIEUR

- Nous vous demandons de marcher et de vous déplacer avec calme dans les salles d'exposition et les espaces muséographiques.
- Parler à voix basse. L'usage du téléphone portable est toléré dans le respect des autres.
- L'accès aux espaces privés (signalés) est strictement interdit.
- Ne pas manger, boire ou fumer dans les espaces muséographiques.
- Merci de ne pas toucher aux objets exposés. Ces derniers ont été des objets du quotidien mais ce sont désormais des objets de collection, inventoriés et protégés. Veillez à faire la pédagogie de cette patrimonialisation auprès des élèves.
- Ne pas s'adosser aux murs ou y apposer ses pieds.
- Ne pas s'appuyer sur les murs ou les vitrines pour prendre des notes.
- Les photos sont autorisées sans flash ni trépied.

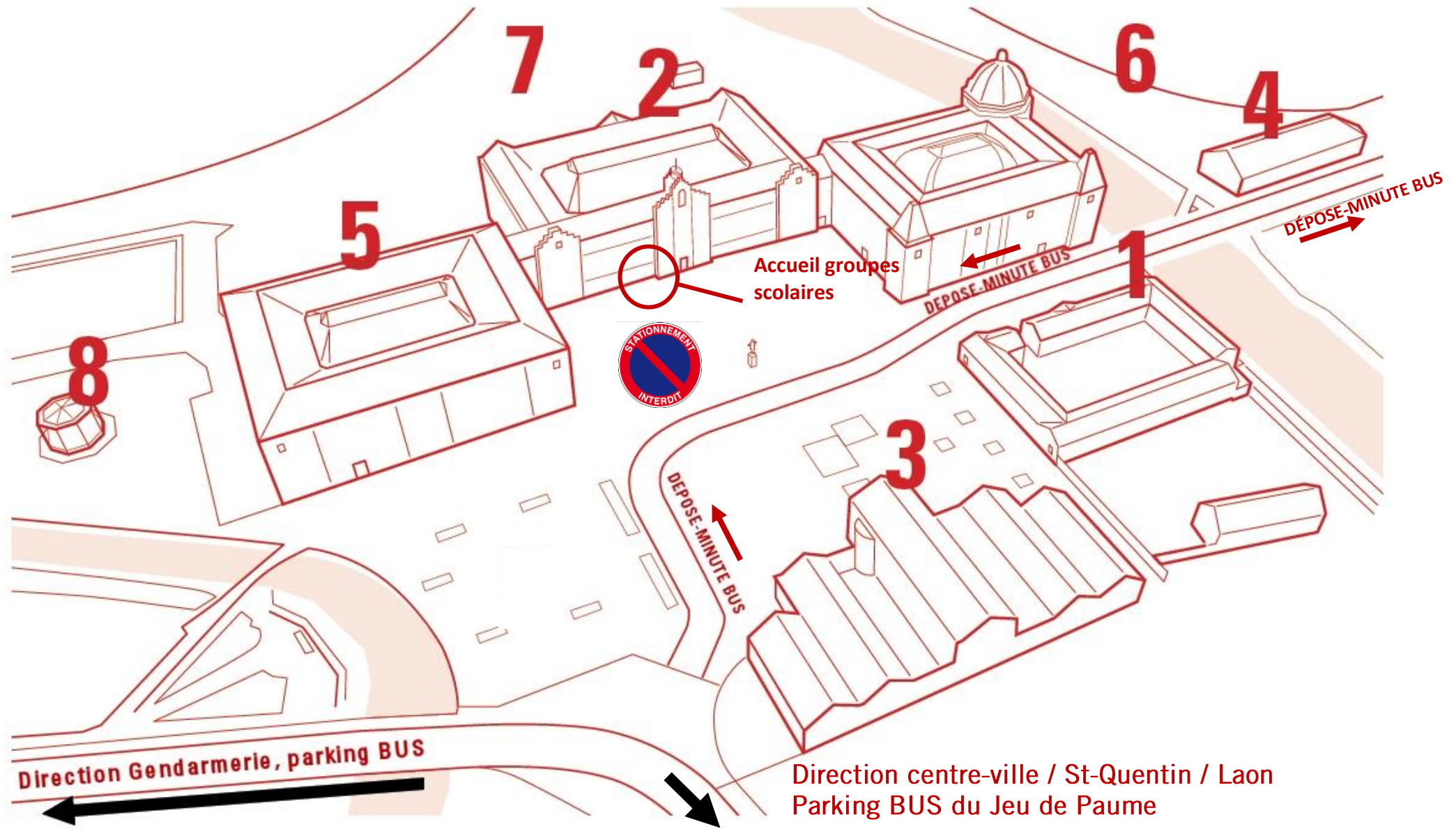
RAPPEL : La visite libre, comme la visite guidée, doit se faire groupée.

En cas de non-respect de ce règlement, les agents de pourront être amenés à vous demander de quitter les lieux.

Je reconnais avoir pris connaissance de ce règlement.

Date : _____

Nom et Signature : _____



- 1. ÉCONOMATS / LIBRAIRIE / TOILETTES
- 2. PAVILLON CENTRAL / TOILETTES
- 3. THÉÂTRE
- 4. BUANDERIE-PISCINE

- 5. AILE DROITE / APPARTEMENT DE GODIN
- 6. JARDIN D'AGRÉMENT
- 7. JARDIN DE LA PRESQU'ILE
- 8. KIOSQUE À MUSIQUE